

2020/0091

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le sept décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 16

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.CHRETIEN.WERY.BAROCHÉ.RAVIDAT.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.STALLA.WAUCHEUL.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
PROGRAMMATION 2021 – PROJET ECOLE MATERNELLE.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de rénovation thermique et mise en conformité accessibilité de l'école maternelle est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2021.

Ayant pris connaissance du projet proposé par l'architecte Simon qui s'élève à 877 995,00 euros H.T., soit à la somme de 1 053 594,00 € TTC,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'avant-projet,

Sollicite une subvention au taux de 45 %, au titre de la D.E.T.R. 2021, soit une subvention de 395 097,75 euros.

Le complément de financement sera assuré comme suit :

- Autre subvention DSIL 20 % : 175 599,00 €
- Aide départementale aux villages et bourgs : 13 130,00 €
- Fonds propres de la commune : 469 767,25 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 11 DEC. 2020

le Maire,

